

LE LOGEMENT ÉTUDIANT EN BRETAGNE

Ce numéro 3 de la revue de l'ORESB (Observatoire Régional des Enseignements Supérieurs en Bretagne) a été réalisé à partir des données de l'enquête nationale Conditions de vie des étudiants. Il porte sur une thématique centrale dans les conditions de vie des étudiants : le logement étudiant en Bretagne.

Méthodologie : L'Observatoire national de la vie étudiante (OVE) a mené en 2010 une enquête auprès d'un échantillon représentatif de plus de 130 000 étudiants et élèves inscrits dans l'enseignement supérieur en 2009-2010. Entre mars et juin 2010, plus de 33 000 individus ont répondu à ce questionnaire en ligne relatif aux conditions de vie des étudiants, soit un taux de réponse de 25%.

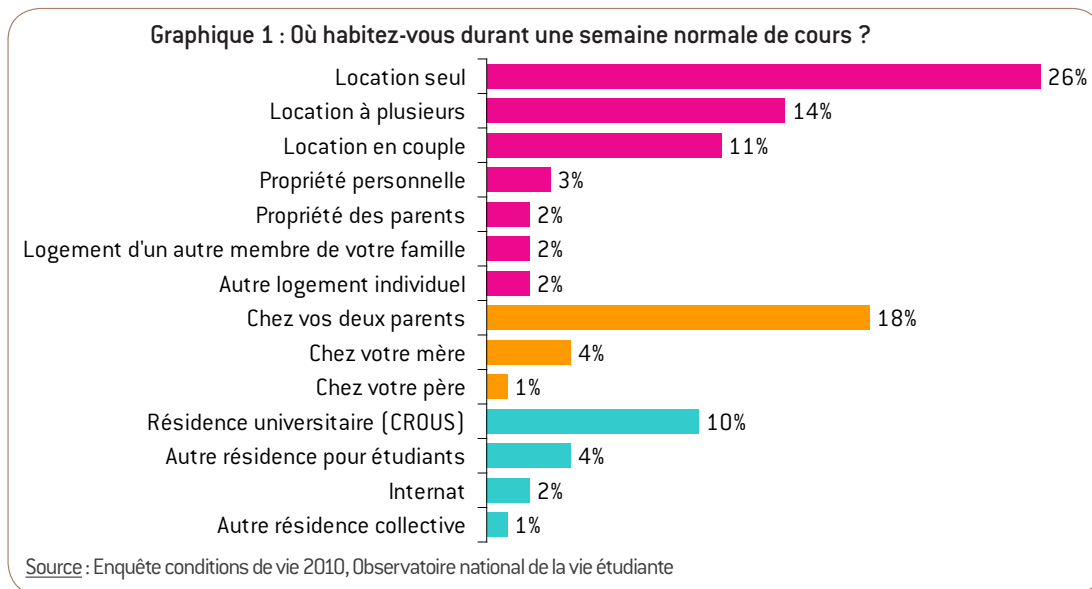
Les données pour la Bretagne ont été pondérées à partir du plan de redressement¹ établi par l'OVE national.

Outre les universités et classes supérieures de lycée (STS² et CPGE³), cette 6^{ème} édition de l'enquête conditions de vie des étudiants s'intéresse désormais aux écoles d'ingénieurs, aux écoles de management (commerce, gestion et vente), aux instituts de formation en soins infirmiers (IFSI) et aux écoles sous tutelle du Ministère de la culture et de la communication.

Pour la région Bretagne, le nombre de répondants s'élève à 1594 étudiants.

LA « COHABITATION » AVEC LES PARENTS

La cohabitation avec les parents concerne 23% des étudiants interrogés (cf. graphique 1), soit 10 points de moins que la moyenne nationale (33%).



Les hommes sont légèrement plus nombreux à habiter chez leurs parents (24% vs. 22% pour les femmes).

Le taux de cohabitation diminue avec l'âge des étudiants : de 35% pour les « moins de 21 ans » à 4% pour les « 25 ans et + ».

De même, la part des étudiants logés chez leurs parents décroît de manière significative au fur et à mesure que l'étudiant avance dans son parcours universitaire : de 36% pour les étudiants en Bac + 1 à 5% pour les étudiants dont le niveau est supérieur à Bac + 5.

Par ailleurs, le taux de cohabitation est significativement élevé pour les étudiants en BTS (48%).

Notons également que les étudiants non boursiers sont plus nombreux à vivre chez leurs parents (26% vs. 21% pour les boursiers). Le taux de cohabitation s'élève à 27% pour les étudiants dont le revenu des parents est compris entre 3 001 et 4 000 €.

Plus d'un étudiant sur quatre (26%) déclarent que vivre chez leurs parents ne relève pas d'un choix.

[1] L'OVE national a procédé à un redressement spécifique pour chaque type d'établissement (soit 8 redressements au total) à partir des données centralisées par les services statistiques des ministères de tutelle sur les inscriptions effectives dans les établissements. A titre d'exemple, pour la catégorie « universités et autres établissements », les variables utilisées pour le redressement sont : la région de l'établissement, l'âge, le sexe selon le cycle d'études, la filière d'études, le type de baccalauréat et la nationalité.

[2] STS : section de techniciens supérieurs.

[3] CPGE : classe préparatoire aux grandes écoles.

LA « DÉCOHABITATION »

77% des étudiants sont « décohabitants », c'est-à-dire qu'ils n'habitent plus chez leurs parents pendant les semaines de cours [cf. graphique 1]. Ce taux est de 67% sur le plan national.

Le taux de décohabitation est légèrement plus élevé chez les femmes (78% vs. 76% chez les hommes). Il progresse proportionnellement avec l'âge et le niveau d'études [cf. tableau 1]. Alors que la décohabitation concerne près de deux tiers des étudiants de moins de 21 ans, ce taux s'élève à 96 % pour la classe d'âge « 25 ans et plus ».

De même, il augmente de manière constante en fonction du niveau d'études. Il s'élève à 64% pour les étudiants en Bac + 1 et atteint 95% pour les étudiants dont le niveau d'études est supérieur à Bac + 5.

Tableau 1 : Taux de décohabitation

Âge	
Moins de 21 ans	65%
De 21 à 24 ans	84%
25 ans et +	96%
Niveau d'études	
Bac + 1	64%
Bac + 2	70%
Bac + 3	82%
Bac + 4	86%
Bac + 5	92%
Bac + 6 et plus	95%

En logement individuel

6 étudiants sur 10 résident dans un logement individuel [cf. graphique 1].

51% d'entre eux sont en location (44% sur le plan national) :

➤ 26% louent leur logement seul (22% pour les résultats nationaux).

➤ 11% vivent en couple.

➤ 14% sont en colocation, soit 3 points de plus que la moyenne nationale (11%). 97% des colocations sont composées de 2, 3 ou 4 personnes (respectivement 58%, 27% et 12%).

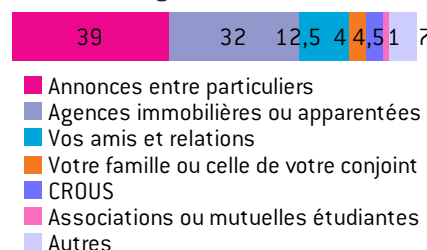
Les femmes sont plus nombreuses à louer un logement individuel (56% vs. 45% pour les hommes) ainsi que les étudiants de la classe d'âge « 21 à 24 ans » (62% vs. 42% pour les « moins de 21 ans »).

Ce type de logement est également plébiscité par les étudiants de 2^{ème} et 3^{ème} cycle (respectivement 60% et 74% vs. 46% pour le 1^{er} cycle).

Le loyer mensuel médian⁴, charges comprises, s'élève à 380 € pour les étudiants ayant opté pour un logement individuel. Après déduction des éventuelles aides publique et parentale, le loyer mensuel médian restant à la charge de l'étudiant atteint 146 €.

39% des étudiants ont trouvé leur location par le biais d'annonces entre particuliers [cf. graphique 2]. Près d'un tiers des répondants ont eu recours aux services d'une agence immobilière. 16,5% ont accédé à leur logement grâce à leur réseau amical ou familial. Moins de 5% des étudiants ont trouvé leur logement en utilisant les services du CROUS.

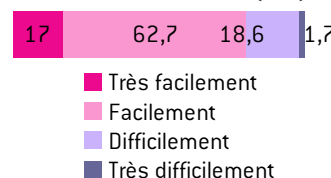
Graphique 2 : Par quel moyen avez-vous trouvé votre logement ? (en %)



Source : Enquête conditions de vie 2010, Observatoire national de la vie étudiante.

20,3% des étudiants déclarent avoir rencontré des difficultés pour trouver leur logement individuel (32% pour la moyenne nationale).

Graphique 3 : Avez-vous trouvé votre logement ... ? (en %)



Source : Enquête conditions de vie 2010, Observatoire national de la vie étudiante.

En résidence collective

17% des étudiants sont logés en résidence collective [cf. graphique 1]. 10% d'entre eux ont obtenu un logement en résidence universitaire du CROUS⁵ [ce taux est identique à la moyenne nationale].

39% des répondants de nationalité étrangère et près d'un étudiant boursier sur quatre (24%) habitent en résidence collective. On notera également que les hommes (22% vs. 13% pour les femmes) et les étudiants les plus jeunes (19% pour les « moins de 22 ans » vs. 14% pour la tranche d'âge « 22 ans et plus ») sont plus nombreux à opter pour ce type de logement.

Ce mode de logement est également privilégié par les étudiants en école d'ingénieurs (48%) et ceux inscrits en CPGE (42%).

[4] La médiane est la valeur centrale qui partage un échantillon en deux groupes de même effectif. Si le loyer médian est de 380 €, cela signifie que 50% des étudiants ont un loyer supérieur à 380 € et 50% un loyer inférieur à 380 €.

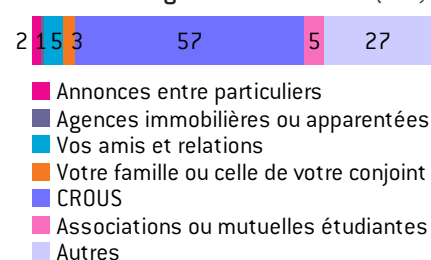
[5] CROUS = Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires. Cet établissement public de l'État a pour mission l'amélioration des conditions de vie et de travail des étudiants. Il exerce principalement son action dans les secteurs du logement, de la restauration, de l'attribution et de la gestion des bourses d'enseignement supérieur.

En résidence collective, le loyer mensuel médian, charges comprises, s'élève à 240 € (211 € pour les étudiants logés en résidence universitaire du CROUS). Après déduction des éventuelles aides publique et parentale, le loyer mensuel médian restant à la charge de l'étudiant atteint 101 €.

57% des étudiants logés en résidence collective ont trouvé leur logement par l'intermédiaire du CROUS (94% pour les résidences CROUS).

Plus d'un quart des étudiants ont accédé à leur logement par un « autre moyen »⁶. Ce taux atteint 75% pour les étudiants logés en internat ou dans une résidence collective non géré par le CROUS.

Graphique 4 : Par quel moyen avez-vous trouvé votre logement ? (en %)

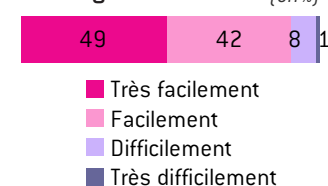


Source : Enquête conditions de vie 2010, Observatoire national de la vie étudiante.

91% des étudiants logés en résidence collective déclarent avoir trouvé leur logement facilement (42%) voire très facilement (49%). C'est 11,3 points de plus que le taux observé pour les étudiants en logement individuel (cf. graphique 3). Sur le plan national, ce taux s'élève à 78%.

Afin de nuancer ces résultats, il aurait été intéressant de disposer d'informations concernant le pourcentage d'étudiants ayant formulé une demande de logement auprès du CROUS et le taux d'étudiants ayant reçu une réponse favorable. Toutefois, ces données ne figuraient pas dans le questionnaire élaboré par l'OVE.

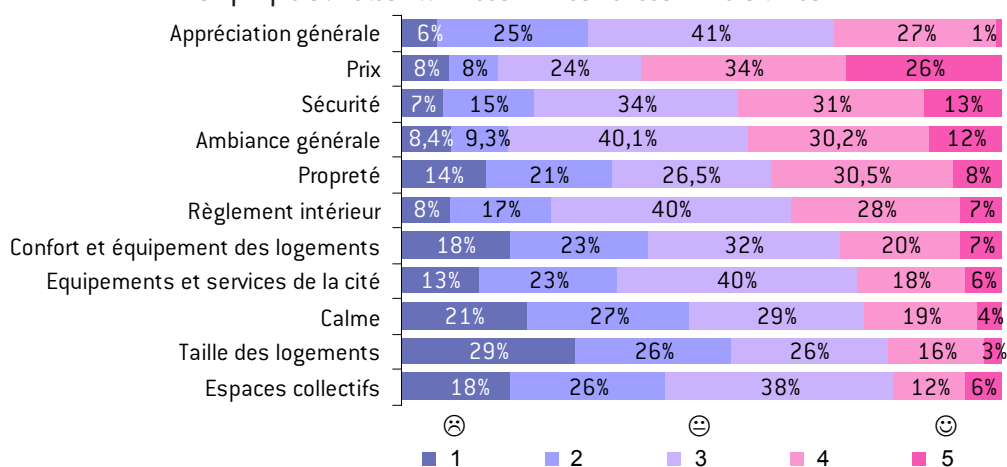
Graphique 5 : Avez-vous trouvé votre logement ... ? (en %)



Source : Enquête conditions de vie 2010, Observatoire national de la vie étudiante.

Le graphique 6 présente les notes attribuées aux résidences universitaires.

Graphique 6 : Notes attribuées aux résidences universitaires



1 correspond à l'item « tout à fait insatisfait » et 5 à l'item « tout à fait satisfait ».

Note de lecture : 26% des étudiants vivant ou ayant déjà vécu en résidence universitaire sont tout à fait satisfaits du prix des résidences universitaires

Source : Enquête conditions de vie 2010, Observatoire national de la vie étudiante.

D'un point de vue général, **28%** des étudiants vivant ou ayant déjà vécu en résidence universitaire **sont satisfaits voire tout à fait satisfaits des résidences universitaires** (note attribuée supérieure à 3).

Les taux de satisfaction (note attribuée supérieure à 3) les plus élevés sont observés pour les items suivants :

- le « prix » (60% sont satisfaits voire tout à fait satisfaits de cet item),
- la « sécurité » (44%),
- l'« ambiance générale » (42,2%).

31% sont insatisfaits voire tout à fait insatisfaits des résidences universitaires en général (note inférieure à 3).

Les éléments les moins satisfaisants sont :

- la « taille du logement » (55% ont attribué à cet item une note inférieure à 3),
- le « calme » (48%),
- les « espaces collectifs » (44%),
- le « confort et l'équipement du logement » (41%).

[6] Nous ne disposons pas de précision sur cet item « autres » dans le questionnaire. Nous pouvons toutefois préciser que 74% des étudiants en école d'ingénieurs ont choisi cette modalité « autres ». Nous pouvons supposer que ces étudiants ont bénéficié de l'aide de leur école pour trouver leur logement.

Une indépendance progressive⁷

On distingue deux catégories d'étudiants décohabitants au regard de leur « indépendance » vis-à-vis de leurs parents :

- Les « décohabitants semi-indépendants » (61%) : ces étudiants rentrent dormir au domicile de leurs parents (ou l'un d'eux) au moins deux week-ends par mois. Leur âge médian s'élève à 20 ans.
- Les « décohabitants indépendants » (39%) : ces derniers rentrent dormir au domicile de leurs parents (ou l'un d'eux) moins de deux week-ends par mois. Leur âge médian est plus élevé : 22 ans.

Le taux d'étudiants décohabitants indépendants est plus élevé chez les femmes (43% vs. 33% chez les hommes) et chez les étudiants en location dans un logement individuel (43% vs. 20% pour ceux logés en résidence universitaire).

Ce taux progresse avec l'âge des étudiants (18% pour les étudiants âgés de « moins de 21 ans », 47% pour la classe d'âge « 21 à 24 ans » et 84% pour les « 25 ans et plus ») et leur niveau d'études (29% pour le 1^{er} cycle, 56% pour le 2nd et 83% pour le 3^{ème} cycle).

L'indépendance vis-à-vis des parents est fortement liée à l'installation en couple : ainsi, 68% des étudiants en location en couple rentrent dormir chez leurs parents moins de deux week-ends par mois (37% pour les étudiants en colocation et 28% pour ceux vivant seul).

Par ailleurs, notons que 92% des étudiants « semi-indépendants » lavent leur linge chez leurs parents (ou ceux de leur conjoint ou ami). Ce taux est nettement inférieur (36%) pour les « décohabitants indépendants » qui sont 71% à disposer d'un lave-linge à l'intérieur de leur logement.

En outre, la conservation du logement pendant la période estivale illustre également cette marche progressive vers l'indépendance. Ainsi, au moment de l'enquête, 45% des étudiants ont déclaré conserver leur logement l'été. 39% pensaient ne pas le conserver, probablement pour des raisons financières (16% n'avaient pas pris leur décision au moment de l'enquête).

Le profil-type de l'étudiant conservant son logement l'été est le suivant : il s'agit d'une étudiante en 3^{ème} cycle, âgée de « 25 ans et + » et vivant en couple dans un logement individuel.

Enfin, les étudiants rentrant le moins souvent au domicile parental le week-end (les « décohabitants indépendants ») sont également les plus nombreux à conserver leur logement l'été (61% vs. 35% pour les « décohabitants semi-indépendants »).

Conclusion

77% des étudiants bretons ne vivent plus chez leurs parents, soit 10 points de plus que la moyenne nationale :

➤ 60% habitent dans un logement individuel. 51% d'entre eux sont en location : 26% louent leur logement seul, 14% sont en colocation et 11% vivent en couple. La location d'un logement individuel est privilégiée par les femmes et les étudiants en 2^{ème} et 3^{ème} cycle.

➤ 17% sont logés en résidence collective (dont 10% dans une résidence universitaire du CROUS). Ce type de logement est plébiscité par les étudiants les plus jeunes, les hommes, les boursiers et les étudiants étrangers.

A l'inverse, 23% des étudiants habitent toujours au domicile parental. Ce mode de résidence concerne davantage les étudiants en 1^{er} cycle (et notamment ceux inscrits en BTS) ainsi que les étudiants non boursiers.

Si la cohabitation avec les parents permet de réduire le budget « logement », elle s'accompagne d'un temps de trajet domicile-lieu d'études nettement plus élevé. En effet, le temps de trajet médian s'élève à 30 min pour les étudiants résidant au domicile parental alors qu'il atteint 15 minutes pour les étudiants en logement individuel et seulement 5 minutes pour ceux habitant en résidence collective.

Les conditions de logement sont fortement dépendantes des ressources financières des étudiants et peuvent avoir des incidences sur les conditions de réalisation des études (assiduité aux cours, temps de travail personnel...).

L'ORESB étudiera prochainement de nouvelles thématiques relatives aux conditions de vie des étudiants afin de compléter ce premier volet sur le logement étudiant.

[7] Afin de ne pas introduire de biais, cette partie concerne uniquement les étudiants dont les parents sont domiciliés en Bretagne.

Pour plus d'informations

- GALLAND O., VERLEY E., VOURC'H R. (dir.), Les mondes étudiants - Enquête conditions de vie 2010, La Documentation française, 2011, 240 p.
- BELGHITH F., VERLEY E., VOURC'H R., ZILLONIZ S., Repères, Observatoire de la vie étudiante, 2011, 24 p.

Contacts

RESPONSABLE DE L'ORESB :	CHARGÉE D'ÉTUDES :
Sylvie DAGORNE	Amélie GICQUEL
sylvie.dagorne@ueb.eu	amelie.gicquel@ueb.eu
02 99 14 14 59	02 23 23 79 83

ORESB

Observatoire Régional des Enseignements Supérieurs en Bretagne



Université européenne de Bretagne
5 boulevard Laënnec
35000 Rennes
www.ueb.eu

